

2021

Compensation du déboisement pour l'agrandissement du LET de Valoris



Joey Labranche, ing., M.Sc.A.
Chargé de projet

25/10/2021

MISE EN CONTEXTE

Par l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Valoris, 29 hectares (voir en annexe A pour les détails de calcul provenant de la réponse à la question du BAPE transmise le 30 avril 2021) de terrain devront être déboisés afin de permettre d'y établir les nouvelles cellules d'enfouissements, ainsi que les infrastructures permettant leurs opérations et les chemins d'accès. Valoris a pris l'engagement de reboiser cette perte du couvert forestier par un reboisement d'une surface équivalente. L'objectif du présent document est de présenter le plan préliminaire de cette compensation.

MÉTHODOLOGIE

Le rythme du reboisement d'effectuera au rythme du déboisement, c'est-à-dire que les 29 hectares ne seront pas reboisés d'emblée. Il ne serait pas juste d'effectuer des travaux de compensation aujourd'hui pour un déboisement qui aura lieu dans plusieurs années avec l'argent des contribuables actuels, qui ne le seront peut-être plus à ce moment. Cette compensation s'avère davantage logique et équitable à faire au fur a et mesure de la construction des nouvelles cellules avec l'argent des utilisateurs à ce moment.

Dans le cas où un projet particulier de reboisement demanderait plus d'hectares que la surface de déboisement de la prochaine cellule d'enfouissement prévue, la totalité du projet de reboisement pourra alors être financée et la compensation excédentaire serait alors comptabilisée comme hectares compensés en banque, qui sera appliquée pour les futures constructions de cellules. À l'inverse, si un projet nécessite moins d'hectares que la perte forestière de la future cellule, plusieurs projets seront alors effectués pour arriver au minimum de la surface à compenser.

De plus, le territoire où le reboisement serait priorisé et évidemment sur celui des membres de la régie, soit sur un terrain de la MRC du Haut-Saint-François ou de la Ville de Sherbrooke. Après consultation auprès de ces membres, actuellement, aucun projet de reboisement n'est actif, annoncé ou prévu sur ce territoire. Il ne serait alors pas juste de reboiser 29 hectares aujourd'hui hors territoire.

Les projets de compensations seront basés sur la grille de recommandations du Ministère des forêts, de la faune et des Parcs (MFFP) présenté en annexe B.

PLANIFICATION

Avec les informations du Tableau 2-1 : *Empreinte au sol, volume et durée de vie projetée de cellules* et le Tableau 2-2 : *Séquence d'ouverture et de fermeture des cellules* du rapport *Étude d'impact sur l'environnement en vue de l'agrandissement du LET de la Régie Intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke* (Tetra Tech, N/Réf. :36594TT_r01, 2019-08-21), la planification préliminaire, avec ajustement des années, de reboisement est présenté au tableau de la page suivante.

# cellule	Déforestation					Compensation					
	Cellule	Empiètement cellule adjacente	Empreinte au sol (m ²)			Année de plantation prévue	Projet de compensation	Compensation déjà effectuée (m ²)	Superficie de compensation (m ²)	Suivi de succès	
			Zone tampon	Chemin périphérique	Utilités						
7	35 333	10 000 (#8A et #8B)	12 000	4 000	7 065	54 268	2022	Compensation CO ₂ Québec / Projet érablière / Notre-Dame-des-Bois	-	54 000	2023/2027/2032 ¹
8A	20 439	7 000 (#9A)	1 500	-	10 218	18 721	2024	N/D	7 000	N/D	N/D
8B	9 630	3 000 (#9B)	-	-	962	11 668	2026	N/D	3 000	N/D	N/D
9A	20 547	7 000 (#10A)	1 500	-	2 670	26 377	2028	N/D	7 000	N/D	N/D
9B	9 585	3 000 (#10B)	-	-	1 725	10 860	2031	N/D	3 000	N/D	N/D
10A	18 397	7 000 (#11A)	1 500	-	1 468	25 339	2034	N/D	7 000	N/D	N/D
10B	8 440	3 000 (#11B)	-	-	4 220	7 220	2037	N/D	3 000	N/D	N/D
11A	18 567	7 000 (#12A)	1 500	-	1 856	25 211	2039	N/D	7 000	N/D	N/D
11B	8 320	3 000 (#12B)	-	-	3 328	7 992	2042	N/D	3 000	N/D	N/D
12A	18 776	7 000 (#13A)	1 500	-	3 378	23 898	2045	N/D	7 000	N/D	N/D
12B	8 160	3 000 (#13B)	-	-	815	10 345	2047	N/D	3 000	N/D	N/D
13A	18 946	7 000 (#14A)	1 500	-	1 894	25 552	2050	N/D	7 000	N/D	N/D
13B	8 040	3 000 (#14B)	-	-	0	11 040	2053	N/D	3 000	N/D	N/D
14A	18 995	7 000 (#15A)	1 500	-	2 845	24 650	2055	N/D	7 000	N/D	N/D
14B	8 041	3 000 (#15B)	-	-	0	11 041	2058	N/D	3 000	N/D	N/D
15A	18 726	7 000 (#16A)	1 500	-	3 370	23 856	2061	N/D	7 000	N/D	N/D
15B	8 360	3 000 (#16B)	-	-	668	10 692	2064	N/D	3 000	N/D	N/D
16A	25 180	-	10 000	-	2 518	32 662	2067	N/D	7 000	N/D	N/D
16B	12 443	-	6 000	-	0	18 443	2071	N/D	3 000	N/D	N/D
TOTAL	294 923	-	44 000	49 000	-	-	-	-	Minimum de 289 923	-	-

¹ Peut différer selon la saison de plantation pour permettre 1 année de croissance avant le premier suivi.

² Estimation visuelle de la superficie par cellule. En attente de la superficie réelle par TetraTech.

COMPENSATION DE LA PREMIÈRE CELLULE (#7)

Afin de laisser le temps aux divers projets de naître sur le territoire des membres, il est proposé de compenser en 2022 la construction de la première cellule d'enfouissement (cellule #7) par un projet sur le territoire de la MRC voisine, soit la MRC du Granit, à Notre-Dame-des-Bois.

Les détails de ce premier projet de compensation proposé se retrouvent en annexe C. En résumé, ce projet de la coopérative *Aménagement forestier coopératif des Appalaches* (AFCA) propose de réaliser une nouvelle forêt d'érable à sucre sur un site comprenant 23 hectares de terrain agricole abandonné et 7 hectares de forêt dégradée, via son service *Compensation CO₂ Québec*.

L'empreinte au sol de la cellule ne représente pas à elle seule la surface réelle qui sera déboisée. Cette empreinte ne comprend pas les chemins d'accès et infrastructures d'opération ni la superficie des milieux humides sur cette surface, qui eux, seront compensés dans un second projet et sont alors soustraits de la superficie à reboiser afin d'éviter une double compensation. En bout de compte, la superficie totale visée pour le projet en entier pour la compensation est d'un minimum de 29,0 hectares, tel que détaillé en début de document.

Les travaux de déforestation s'appliqueront sur la surface de la cellule (3,5 ha), sur les chemins d'accès et marge pour la manœuvre de construction, soit 2,6 ha, considérant une partie du chemin périphérique au sud actuellement en friche (-0,4 ha) et incluant 1 ha d'empiètement sur la cellule adjacente à l'ouest (cellule #8), ainsi que les bassins de sédimentation (2 x 0,2 ha, selon le dimensionnement approximatif), pour une superficie totale de 6,1 ha (61 000 m²). A ce chiffre, il faut soustraire la superficie des milieux humides dans cette zone, qui seront compensés dans un second projet, soit 0,7 ha, ce qui laisse une superficie approximative totale de déboisement pour l'aménagement de la cellule #7 de 54 000 m² ou 5,4 ha (en attente de la superficie réelle des milieux humides par cellule, fournis par TétraTech). A noter que les superficies des milieux humides au tableau précédent sont une estimation visuelle seulement.

Le plan de déforestation pour la cellule #7 peut être vu en annexe D et la zone d'agrandissement projeté et les milieux humides peuvent être vus en annexe E.

ANNEXE A

2021

Réponse à la question du BAPE transmise le 30 avril 2021



Jean-Jacques Caron, ing. André Simard, ing.
Régie intermunicipale du centre de
valorisation des matières résiduelles du
Haut-Saint-François et de Sherbrooke
03/05/2021

Réponse à la question du BAPE transmise le 30 avril 2021

Question 1 : Dans le PR5.2, p. 48, vous confirmez au MELCC que la superficie totale du déboisement est de 37,7 ha, plutôt que 29,5 ha, puis vous indiquez au MELCC à la page suivante que vous allez préparer un projet de reboisement. Or, dans le PR6, p. 66 vous faites état d'une superficie de déboisement de 29,5 ha. De plus, dans le DA5, p. 43 vous indiquez prévoir un plan de compensation des milieux boisés d'une superficie de 29 ha.

Expliquez et clarifiez la superficie totale qui serait compensée avec un plan de reboisement.

Réponse:

La superficie totale du projet s'élève à 37,7 ha, soit 29,5 ha pour la zone d'enfouissement occupée par les futures cellules d'enfouissement et 8,2 ha occupée par la zone tampon. Dans cette zone tampon, le couvert forestier sera conservé sur \pm 50 % de la bande de 50 mètres de la zone tampon située des côtés nord, sud et est de la zone d'agrandissement. Ce couvert forestier à conserver de la zone tampon représente une superficie de 3,8 ha. Donc la différence (8,2 ha – 3,8 ha) de 4,4 ha représente la superficie à déboiser dans la zone tampon.

La superficie totale de déboisement de la zone de construction des futures cellules (29,5 ha) est couverte de milieux humides, sur une superficie de 4,9 ha, qui feront l'objet de création d'un milieu humide d'une superficie équivalente et de caractéristique identique à ce qui sera détruit.

En résumé la superficie à déboiser dans la zone des cellules est de 24,6 ha en excluant les milieux humides (29,5 ha - 4,9 ha) et la superficie à déboiser dans la zone tampon est de 4,4 ha. L'addition de ces deux superficies donne une superficie à déboiser de 29 ha. C'est cette superficie qui fera l'objet du projet de reboisement.

ANNEXE B

Recommandations pour les projets de reboisement

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Objectifs du projet	Rechercher des terrains propices	Auprès des municipalités, MRC, CMM, agences de mise en valeur des forêts privées, organismes oeuvrant dans ce type de projet, etc. Collaborer avec toutes les parties (autorités gouvernementales et intervenants concernés) pour obtenir un accord sur le choix des projets et leurs principales étapes de conception
	Choisir le bon terrain	Des parcelles localisées à proximité de l'impact. Dans cet ordre : même municipalité, même MRC, même sous-bassin versant, même région administrative, dans les basses-terres du Saint-Laurent
		Non boisés (notamment en fonction de la carte écoforestière), qui ne font pas l'objet d'une obligation de reboisement Le plus possible exempt d'espèces végétales exotiques envahissantes qu'il faudrait combattre
	Favoriser la connectivité écologique	En choisissant un projet qui renforce ou crée un corridor forestier (Résolution 40-3)
	Maintenir ou augmenter le couvert d'arbres	Dans un ratio un pour un ou plus : créer de nouveaux boisés, consolider les massifs boisés, planter dans les bandes riveraines de cours d'eau, etc.
	Assurer la pérennité des plantations	Par une option de conservation comme l'acquisition, le don, la servitude de conservation forestière, la politique de protection des investissements des agences de mise en valeur des forêts privées, etc.
Caractéristiques du reboisement	Choisir des essences diversifiées et climatiques	Indigènes (feuillus nobles et résineux méridionaux), climatiques pour gagner des stades de succession
		Tolérantes aux changements climatiques (https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/recherche/Perie-Catherine/Memoire173.pdf)
		Adaptées à la station et en accord avec les objectifs et les principes de la compensation (la production de matière ligneuse étant compatible), conformément aux indications du <i>Guide sylvicole</i> et selon l'évaluation de l'ingénieur forestier au terrain
		Au moins trois, en mélange, avec des groupes de plants de dimensions différentes pour assurer une diversité des espèces et des fonctions qu'elles remplissent, et réduire la susceptibilité des arbres aux insectes et aux maladies
	Préparer le terrain	Afin de créer un environnement favorable à l'établissement et à la croissance de la régénération
	Planter selon une certaine densité	Feuillus nobles : min. 800 plants/ha et plus, selon les essences, la qualité des stations et les prescriptions de l'ingénieur forestier au terrain visant la création d'une forêt à maturité Résineux méridionaux : min. 1200 plants/ha Plantation mixte (feuillus et résineux): min. 1000 plants/ha
	Considérer les besoins des espèces fauniques	Selon les espèces fauniques en situation précaire (désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au provincial, de même que possédant un statut au fédéral) présentes dans les sites ou à proximité, adapter le projet de plantation (ex. la densité de plantation, le choix des essences). Pour ce faire, se référer à un biologiste en la matière.
	Bien disposer les arbres	Répartir les arbres de manière à rechercher la naturalité
Entretien et suivi des plantations	Utiliser un paillis	Afin de contrôler la végétation concurrente herbacée et favoriser la croissance des plants
	Protéger les plants	Du brout par les rongeurs, cerf de Virginie (chevreuil), lapin, lièvre, etc. (Ex. protecteurs cylindriques, à gaine grillagée, ou de plastique en spirale; répulsifs; exclos, etc.)
	Entretenir	Par dégagement, nettoiement, éclaïcias précommerciales, redressement, taille de formation et autres travaux nécessaires afin d'assurer le succès de la plantation
	Regarnir	Planter des arbres afin de combler les vides (individus plantés moribonds ou morts) et effectuer les autres travaux nécessaires pour atteindre la densité ou le coefficient de distribution visés
Entretien et suivi des plantations	Inventorier	Évaluer le succès de la plantation et l'atteinte des objectifs en fonction des années de suivi entendues (Minimalement à 1 an, 5 ans et 10 ans) et soumettre des rapports aux autorités ministérielles concernées
	Gérer par objectif	Atteindre ou dépasser la cible de 80 % de plants survivants, libres de croître après 10 ans de croissance (au-dessus de la compétition herbacée et arbustive et de la dent du chevreuil)

ANNEXE C

Projet compensation - VALORIS

20 octobre 2021

Entre : **VALORIS**

Aménagement forestier coopératif des Appalaches/ CCO2

a/s Joey Labranche (Chargé de projet)
107 chemin du Maine Central
Bury, Québec
JOB 1J0

a/s Nicolas Fournier dir.gén.
112, route 257 sud
La Patrie, Québec
JOB Y10

Aménagement forestier coopératif des Appalaches (**AFCA**) est une coopérative offrant un service de compensation volontaire des gaz à effet de serre par le boisement depuis 2011 via CCO2 Québec. Nous offrons à tous la possibilité de mettre des arbres en terre pour créer de nouvelles forêts productives, qui aideront à réduire l'impact des changements climatiques.

Grâce à une équipe spécialisée, AFCA sélectionne des sites choisis avec minutie et auprès de propriétaires engagés. Une entente est signée avec ces derniers afin d'assurer le maintien des sites dans le temps et le respect des conditions en cas de passation à un autre propriétaire. Une prescription sylvicole, acte réservé à l'ingénieur forestier, est réalisée pour chaque site choisi pour recevoir les arbres.

Nous assurons également le suivi des arbres pour les cinq (5) premières années suivant la mise en terre, afin de voir au bon établissement, mais aussi d'assurer l'atteinte des objectifs de la compensation. Notre service offre une géolocalisation précise des arbres des compensateurs, afin de pouvoir vous apporter directement au bon endroit sur le terrain, sur demande. En plus de ces suivis, une tierce partie réalise une vérification de nos activités.

Nous avons ciblé un site de 30 hectares dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois. Le site comprend 23 hectares d'agricole abandonné et 7 hectares de forêt dégradée à remettre en production. Le lien contractuel avec le propriétaire est une priorité et un engagement de 50 ans lui est demandé. Dans le cas de la nouvelle forêt VALORIS, ce projet prend une orientation d'un tout autre ampleur, due à la superficie disponible et à une demande spécifique du propriétaire du terrain, de réaliser une nouvelle forêt d'érythrine à sucre, qui pourra être mise en production acéricole entre la trentième et quarantième année de croissance. Pour se rendre à la production de sirop d'érythrine, Produits d'érythrine des Appalaches, déjà producteur de plus de 30 000 érythres et transformateur de produits de l'érythrine, nous autorise à réaliser des essais en RS&DE afin de répondre à quelques questions soit :

- Crédit des nouveaux écosystèmes/captation CCO2, mixité d'essence avec l'érythrine à sucre RS&DE-1
- Réflexion sur la génétique des érythres à sucre RS&DE-2
- Méthodes de préparation terrain / suivi (Débroussaillage, taille de formation, dépréciation, drainage) RS&DE-3

RS&DE Écosystème - VALORIS

Exemple des réflexions d'un projet chez AFCA/CCO2 Québec

RS&DE plantation écosystémique

Depuis 2018, AFCA est engagé en recherche et développement sur l'impact des changements climatiques sur des plantations écosystémiques.

Au Québec, pour mettre en œuvre l'aménagement durable des forêts, le concept de l'aménagement écosystémique, et particulièrement l'idée de s'inspirer de la forêt naturelle pour établir les cibles de conditions souhaitées dans la forêt aménagée, s'est imposé comme la façon la plus simple et la plus sûre d'assurer globalement le maintien de la biodiversité (Comité d'experts sur l'aménagement écosystémique des forêts et les changements climatiques, 2017).

Devant la complexité des écosystèmes et leur fonctionnement, la forêt préindustrielle est une bonne référence pour détecter les composantes de la biodiversité actuelle qui sont à risque lors de l'aménagement forestier. Les changements climatiques en cours et à venir risquent de bouleverser la composition des forêts et le fonctionnement des écosystèmes. Il importe de considérer ces éléments dès la remise en production d'un site via des activités de boisement.

À partir des conditions de la station sélectionnée (altitude, situation sur la pente, texture du sol, dépôt, drainage, etc.) et des données issues de différentes analyses dont les sols, des patrons de reboisement peuvent être retenus, selon les objectifs du projet.

Les recherches récentes montrent un gain au niveau de la résilience face aux changements climatiques à partir d'un mélange de trois espèces distinctes et avec un ratio 20/80 quant aux résineux et/ou feuillus.

Par exemple, sur un type écologique FE3, on pourrait prioriser l'érable à sucre et le bouleau jaune, tout en ajoutant une espèce résineuse dans une proportion définie dans un objectif de diversité et de protection. Il serait également possible de penser ajouter des espèces qui sont actuellement à la limite de leur aire de distribution telle que le chêne à gros fruits ou le tilleul d'Amérique.

Les mélanges stratégiques, en plus de contribuer à l'adaptation face aux changements climatiques, peuvent être faits avec d'autres objectifs sylvicoles. Par exemple, en appui au développement d'un port de qualité pour l'essence d'intérêt, le contrôle de la luminosité sous couvert pour réduire les risques d'envahissement ou de compétition en arbustes, herbacées ou autres espèces ligneuses.

Divers éléments peuvent servir d'intrants aux choix retenus, les potentiels fauniques par exemple (augmentation de l'entremêlement abri-nourriture) ou la vocation du territoire (arrangement stratégique pour favoriser la récolte ultérieure ou à l'inverse, application d'un patron visant un réplica de la forêt naturelle sans préoccupation opérationnelle).

Ce projet existe déjà et l'ajout de site nous permettra d'obtenir une plus grande base de données. L'addition de la production acéricole nous assure un maintien à très long terme de cette nouvelle forêt.

Entente de services - VALORIS

Valoris s'engage à :

- Engager l'équipe d'AFCA afin d'estimer la compensation nécessaire à leurs projets, et cela à chaque mise en place de nouvelle cellule d'enfouissement.
- Suite à un travail d'inventaire forestier, AFCA pourra proposer une compensation selon les besoins du client qui respecte les demandes du MELCC ou MFFP.

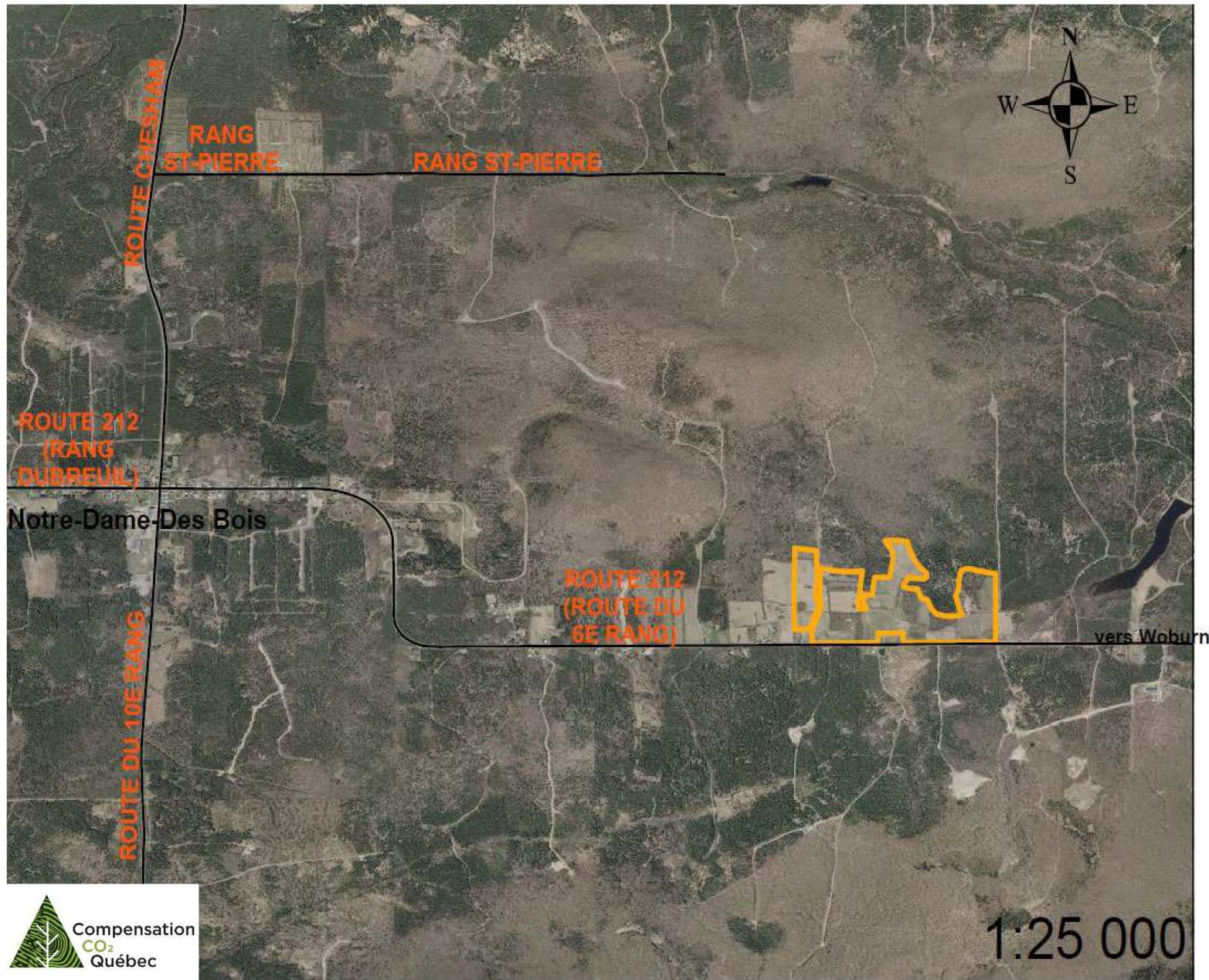
Aménagement forestier coopératif des Appalaches, s'engage à :

- Procéder à l'achat, à la mise en terre et au suivi de la survie des arbres (an 2 et 5) correspondant aux résultats de l'inventaire forestier. La mise en terre se fait au printemps ou à l'automne (mai – juin ou septembre-octobre). À noter qu'un suivi de qualité est systématiquement réalisé à la suite du reboisement, ce qui correspond à un suivi an 1. Sur demande, des suivis additionnels peuvent être prévus. La facturation se fera dans les 30 jours suivants la mise en terre.
- Remplacer, à ses frais, les arbres non établis à la suite des deux suivis si la qualité du site est sous les seuils fixés pour répondre aux objectifs de captation. L'entente est pour l'année en cours et les coûts unitaires chargés couvrent les suivis à venir. Il est de la responsabilité d'AFCA d'assurer ces suivis et de voir au remplacement des arbres au besoin. Aucuns frais additionnels ne seront exigés à **VALORIS** à ce moment. AFCA partagera à **VALOREIS** les résultats de qualité à la suite des suivis des sites concernés par le projet, de même que les rapports de vérification externe pour ces sites.

Calendrier prévisionnel des activités internes de AFCA :

- Boisement – printemps 2022. Les copies des prescriptions et rapports d'exécution des sites accueillant les arbres mis en terre par **VALORIS** seront partagées au plus tard dans un délai de 4 semaines à la suite de la mise en terre.
- 1^{er} suivi de qualité – à la deuxième année de croissance. Un avis écrit détaillant les observations sera fait à **VALORIS** dans les dix jours ouvrables suivant le suivi et une copie de la prescription du regarni jointe, s'il y a lieu.
- Regarni de la plantation au besoin – printemps suivant la deuxième année de croissance. Un rapport d'exécution sera partagé à **VALORIS** au plus tard dans un délai de 4 semaines à la suite de la mise en terre.
- 2^e suivi de qualité – à la quatrième année de croissance. Un avis écrit détaillant les observations sera fait à **VALORIS** dans les dix jours ouvrables suivant le suivi et une copie de la prescription du regarni jointe, s'il y a lieu. Regarni de la plantation au besoin – avant la cinquième saison de croissance. Un rapport d'exécution sera partagé à **VALORIS** au plus tard dans un délai de 4 semaines à la suite de la mise en terre.
- La vérification externe se fait à la discréption du vérificateur, et ce dans les cinq premières années de croissance de la plantation. AFCA informera **VALORIS** par écrit du moment choisi par l'auditeur lorsqu'il sera connu. Les rapports d'audit pour les sites concernés par le projet de **VALORIS** seront partagés sur réception.
- À partir de la dixième saison de croissance, un suivi de différents paramètres sera effectué aux dix ans sur les sites concernés par le projet de **VALORIS**. Ce dernier vise à suivre l'indice de qualité de la station (en fonction de la hauteur et de l'âge), ainsi que le respect des tables de rendement de référence (*Bolghari et Bertrand 1984, de Prégent, Bertrand et Charette, 1996, et de Prégent, Picher et Auger en préparation*). Un rapport écrit présentant les observations sera partagé à **VALORIS** au plus tard le 15 décembre suivant le suivi sur le terrain de la période (2030, 2040, etc., jusqu'à exploitation acéricole prévue pour 2060 à 2070). Nous devrons

Localisation du projet – VALORIS



Entente de services – VALORIS

- AFCA est disposé à recevoir des représentants de VALORIS pour permettre une vérification des dossiers internes ou la visite des sites concernés par le projet (ou autres sites si désirés).
- Seulement sur demande écrite, AFCA et CCO2 Québec peuvent publier les efforts environnementaux de VALORIS en matière de compensation sur son site Internet et/ou sa page Facebook durant la durée de l'entente, aux moments jugés opportuns et/ou selon les informations soumises par l'entreprise. La diffusion de l'information sur l'initiative de VALORIS sera partagée uniquement à la demande de l'entreprise, en respect à l'entente de confidentialité signée entre les parties.
- Émettre un certificat de compensation au nom de VALORIS, attestant de sa participation au programme de compensation et où seront identifiées les coordonnées géographiques du ou des sites.

Offre de services :

Achat, livraison, boisement et suivis des arbres correspondant au remplacement des arbres suite à l'ouverture d'une nouvelle cellule

Le prix de chacun des arbres variera selon l'essence et la protection nécessaire. Un devis et une estimation des coûts seront d'abord soumis pour approbation.

Selon la séquence des travaux, nos employés seront mis à contribution, mais également des partenaires externes peuvent contribuer dans leur champ d'expertise nous appuyer dans certaine facette de notre projet:

Manon Ayotte, Ing. F. **AFCA / CCO2**

Laurence Fouquet B.Sc. écologie **AFCA / CCO2**

Sébastien Rouillard Ing. F / **AFCA**

Michael Cliche, Ing. F. **APBB**

Jean-Michel Lavoie Ph. D. directeur **CRITA et LBT**, laboratoire des technologies de la biomasse

Éric Dufour, M. Sc. biologiste, **Servi Science**

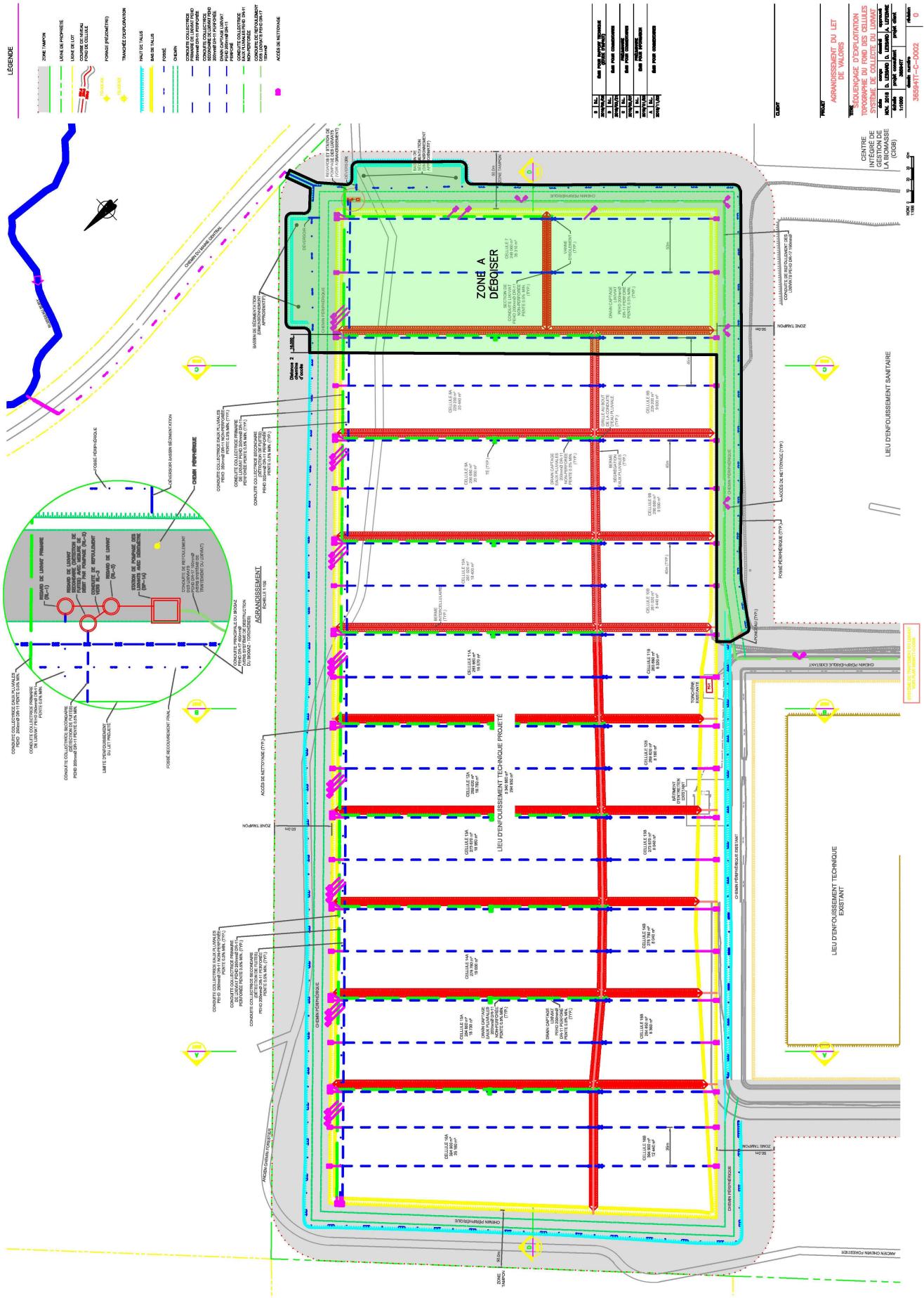
Nous espérons répondre à vos questions et nous sommes disposés à vous rencontrer si vous avez besoin de plus de détails. Sachez que nous sommes en mesure d'adapter la proposition au besoin spécifique de notre clientèle.



Nicolas Fournier
Directeur général
112, rte 257 Sud
La Patrie, Québec
J0B 1Y0
819-212-4095



ANNEXE D



ANNEXE E

